



Le 8 février 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, le mardi 7 février 2017 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire.

Etaient présents :

Paul MERCIER
Jean-Paul SOULBIEU
Christine ANNOOT
Gilbert GODEREAUX
Daniel de la CROUEE
Françoise BRETON
Emmanuel THILLAYE
Josette LAMIDEY, Adjoints au Maire

Wenceslas LE CHEVALIER
Noëlle JOUVIN
Philippe VACHER
Jean-Pierre GALLET
Jean-Paul SALLES
Serge MARIE
Cécile BEAUFRERE
Serge RETOUR
Maggy CHARBONNIER
Laëtitia GICQUEL
Didier RETOUT
Aurélie GAUTIER
Patrick BUHOT
Jean-Pierre LECOMTE
Johnny BRIARD
Rachel LECOINTE
Martine ASSIRE
Corinne LECOURT
Mélissa LEBRETON-GUERET
Yves JAMBU
Valérie BUREL, Conseillers Municipaux

Etait excusé :

Michaël RICCI

Avaient donné pouvoir :

Ariane POYNARD à Mme BRETON
Isabelle RAYNAUD à Mme ANNOOT
Brigitte NAVARRETE à Mme GICQUEL
Jérémy GOURET à M. RETOUT

Mme LECOURT participe au débat de l'assemblée municipale jusqu'à la dixième question inscrite à l'ordre du jour et donne pouvoir à M. BRIARD à son départ.

Secrétaire de séance : Serge RETOUR

ORDRE DU JOUR

- - - -

- 1 - Compte rendu des décisions de M. le Maire
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016
- 3 - Débat d'orientations budgétaires - Budget primitif 2017
- 4 - Rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes 2017
- 5 - Lisieux 2025 - Travaux d'aménagement de la rue de la Gare – Autorisation préalable de signer les marchés
- 6 - Lisieux 2025 – Périmètre, tarification et conditions du stationnement payant
- 7 - Lisieux 2025 – Acquisition et mise en place de matériels de stationnement payant – Autorisation préalable de signer le marché
- 8 – Lisieux 2025 – Travaux de rénovation de l'Espace Victor Hugo – Demandes de subventions
- 9 - Etude de faisabilité et de programmation pour la restructuration des unités de production de restauration de la Ville, du CCAS et du Centre Hospitalier Robert Bisson – Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage
- 10 - Hôtel d'entreprises sis Chemin de la Thillaye – Désaffectation et déclassement
- 11 - Hôtel d'entreprises sis Chemin de la Thillaye – Cession à M. Philippe CHRISTOPHE (dossier retiré de l'ordre du jour)
- 12 - Remise en exploitation des sources des Rouges Fontaines – Sécurisation en eau potable de la zone de l'Espérance – Demande de subvention
- 13 - Clarification des dispositions d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune de Lisieux – Demande de suppression de la ZAC dénommée « Zone Industrielle Nord-Est – Intégration au PLUi
- 14 - Champ d'application des autorisations d'urbanisme sur le territoire de la commune de Lisieux
- 15 - Convention d'attribution de subvention par la Ville de Lisieux au profit de la Caisse des Ecoles pour le cofinancement du Programme de Réussite Educative
- 16 - Tableau des emplois permanents – Année 2016 – Modification n° 5
- 17 – Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Lisieux et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
- 18 - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein des commissions municipales et des organismes extérieurs en remplacement de Mme POUPART

Avant de passer à l'ordre du jour, M. AUBRIL informe le Conseil Municipal que le point n° 11 – Hôtel d'entreprises sis Chemin de la Thillaye – Cession à M. Philippe CHRISTOPHE, est retiré de l'ordre du jour, les notaires nous ayant conseillés de laisser du temps entre la délibération de désaffectation et de déclassement de l'Hôtel d'entreprises prévue au point n° 10 et sa vente, de façon à laisser s'exercer le contrôle de légalité.

1 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 13 décembre 2016 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n° 382 du 25 novembre 2016 (M. AUBRIL)

Gratuité du stationnement sur l'ensemble des zones payantes de la Ville de Lisieux les samedis 3 et 24 décembre 2016.

Les forfaits vendus par la Trésorerie municipale, dont la validité inclura la période gratuite, bénéficieront d'un report supplémentaire de validité.

Décision n° 383 du 28 novembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société COMUNDI, sise PLEYAD 1, 39, Bd. Ornano - 93288 SAINT DENIS pour une formation intitulée « Modes d'accueil de la Petite enfance » pour une employée de la Ville de Lisieux.

Dates : 7, 8 et 9 décembre 2016

Coût : 1 500 € HT.

Décision n° 384 du 28 novembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société SCRIBTEL Formation sise Technoparc des Bocquets - 15, allée Robert Lemasson – 76230 BOIS GUILLAUME pour une formation « Excel débutant » pour 6 employés de la Ville de Lisieux.

Dates : 16, 17 et 18 janvier 2017

Coût : 1 440 € TTC.

Décision n° 385 du 28 novembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société SCRIBTEL Formation sise Technoparc des Bocquets - 15, allée Robert Lemasson – 76230 BOIS GUILLAUME pour une formation « Excel perfectionnement » pour 5 employés de la Ville de Lisieux.

Date : 14 décembre 2016

Coût : 480 € TTC.

Décision n° 386 du 28 novembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société SCRIBTEL Formation sise Technoparc des Bocquets - 15, allée Robert Lemasson – 76230 BOIS GUILLAUME pour une formation « Initiation informatique » pour 8 employés de la Ville de Lisieux.

Dates : 15 et 16 décembre 2016

Coût : 960 € TTC.

Décision n° 387 du 28 novembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société SCRIBTEL Formation sise Technoparc des Bocquets - 15, allée Robert Lemasson – 76230 BOIS GUILLAUME pour une formation « Word débutant » pour 7 employés de la Ville de Lisieux.

Dates : 9, 10 et 11 janvier 2017

Coût : 1 440 € TTC.

Décision n° 388 du 28 novembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société APAVE Nord Ouest sise 340, avenue de la Marne – CS 43013 – 59703 MARCQ EN BAROEUL Cédex pour une formation au CACES (Certification d'aptitude à la conduite en sécurité) - engins de chantier – conducteur débutant, pour un employé de la Ville.

Dates : 28, 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2016.

Coût : 597,60 € TTC.

Décision n° 389 du 29 novembre 2016 (M. SOULBIEU)

Modification de la régie de recettes du PIJ/CYB : Le régisseur est tenu de verser au comptable le montant de l'encaisse dès que celle-ci atteint le maximum de 500 € et au minimum deux fois par an.

Décision n° 390 du 1^{er} décembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société APAVE Nord Ouest sise 340, avenue de la Marne – CS 43013 – 59703 MARCQ EN BAROEUL Cédex pour une formation au CACES (Certification d'aptitude à la conduite en sécurité) - engins de chantier à conducteur porté, pour deux employés de la Ville.

Dates : 28, 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2016.

Coût : 896,40 € TTC.

Décision n° 391 du 1^{er} décembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société APAVE Nord Ouest sise 340, avenue de la Marne – CS 43013 – 59703 MARCQ EN BAROEUL Cédex pour une formation au CACES (Certification d'aptitude à la conduite en sécurité) - engins de chantier conducteurs débutants, pour un employé de la Ville.

Dates : 28, 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2016.

Coût : 298,80 € TTC.

Décision n° 392 du 1^{er} décembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société APAVE Nord Ouest sise 340, avenue de la Marne – CS 43013 – 59703 MARCQ EN BAROEUL Cédex pour une formation au CACES (Certification d'aptitude à la conduite en sécurité) - plates-formes élévatrices mobiles de personnes, pour un employé de la Ville.

Dates : 14, 15 et 16 décembre 2016.

Coût : 240 € TTC.

Décision n° 393 du 1^{er} décembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société APAVE Nord Ouest sise 340, avenue de la Marne – CS 43013 – 59703 MARCQ EN BAROEUL Cédex pour une formation renouvellement du CACES (Certification d'aptitude à la conduite en sécurité) - plates-formes élévatrices mobiles de personnes – conducteur expérimenté, pour 12 employés de la Ville.

Dates : 4, 5, 6 et 7 novembre 2016 et 12, 13 et 14 décembre 2016.

Coût : 2 640 € TTC.

Décision n° 394 du 8 décembre 2016 (M. AUBRIL)

Gratuité du stationnement sur l'ensemble des zones payantes de la Ville de Lisieux les samedis 17 et 31 décembre 2016.

Les forfaits vendus par la Trésorerie Municipale, dont la validité inclura la période gratuite, bénéficieront d'un report supplémentaire de validité.

Décision n° 395 du 9 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'un marché avec l'entreprise LEXO ENTRETIEN, sis 1 rue de l'Eglise – 14100 SAINT DENIS DE MAILLOC, pour le nettoyage des locaux des Pompes Funèbres Municipales.

- Montant mensuel : 538.33 € TTC.

- Durée : un an à compter du 16 janvier 2017, reconductible tacitement trois fois un an pour une durée maximale de 4 ans.

Décision n° 396 du 9 décembre 2016 (M. SOULBIEU)

Ajustement technique, suite à une erreur de paramétrage, sur le chapitre 042 de la section de fonctionnement de la décision modificative n° 2 du budget de l'exercice 2016 :

- 042-013-77 88 Opération d'ordre de transfert entre sections – Recettes de régularisation = + 2 956 €.
- 022-013-022 Dépenses imprévues = + 2 956 €

Décision n° 397 du 9 décembre 2016 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec l'association CONTES VALLEE D'AUGE, sise Médiathèque de Lisieux – Place de la République – 14100 LISIEUX, pour la réalisation de l'animation « Tapis de lecture » à l'école Saint Exupéry.

Date : le mardi 13 décembre 2016, 6 séances.
Coût : 200 € TTC.

Décision n° 398 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'un accord cadre de prestations juridiques avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 – droit public – Cabinet PEYRICAL & SABATTIER associés – 103 rue la Fayette – 75010 PARIS – montant maximum annuel : 20 000 € HT
- Lot 2 – droit de la fonction publique – SELARL JURIADIS – 36 avenue de l'Hippodrome – 14000 CAEN – montant maximum annuel : 12 500 € HT
- Lot 3 – droit de l'urbanisme – SCP SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH & associés – 6 avenue de Villars – 75007 PARIS – montant maximum annuel : 5 000 € HT
- Lot 4 – droit privé – SCP SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITSCH & associés – 6 avenue de Villars – 75007 PARIS – montant maximum annuel : 5 000 € HT

- Durée : 1 an à compter de la notification, reconductible tacitement 3 fois 1 an pour les lots 1, 3 et 4. Le lot 2 a une durée d'un an à compter du 6 novembre 2017, reconductible tacitement 1 fois un an, puis reconductible tacitement une seconde fois jusqu'à la fin des lots 1, 3 et 4.

Décision n° 399 du 12 décembre 2016 (M. GODEREAUX)

Signature d'un accord cadre à bons de commande avec l'entreprise SIGNAUX GIROD NORD OUEST, sise ZA Le Motté – Route de Saint-Brice – 50300 AVRANCHES, pour la fourniture de matériels de signalisation verticale.

- Montant maximum annuel : 52 000 € HT.
- Durée : 1 an à compter de la notification, reconductible tacitement 3 fois avec une durée maximale de 4 ans.

Décision n° 400 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 30 août 2016 et jusqu'au 29 août 2046. Cette concession est située section IV, n° 52 du plan.

Décision n° 401 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 50 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 10 septembre 2016 et jusqu'au 9 septembre 2066. Cette concession est située section C, 25^{ème} rang, 8^{ème} tombe.

Décision n° 402 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 5 juin 2016 et jusqu'au 4 juin 2046. Cette concession est située section Y, n° 45 du plan.

Décision n° 403 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 21 février 2016 et jusqu'au 20 février 2046. Cette concession est située section A, 12^{ème} rang, 10^{ème} tombe, n° 192 du plan.

Décision n° 404 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 12 janvier 2015 et jusqu'au 11 janvier 2045. Cette concession est située section O(o), 14^{ème} rang, 3^{ème} tombe.

Décision n° 405 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 1^{er} décembre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2046. Cette concession est située section C, 6^{ème} rang, 6^{ème} tombe.

Décision n° 406 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 15 ans columbarium, à compter du 7 novembre 2016 et jusqu'au 6 novembre 2031. Cette concession est située section Espace Cinéraire « Les Cèdres », Prestige 2, case 23.

Décision n° 407 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 29 mai 2014 et jusqu'au 28 mai 2044. Cette concession est située section W, 2^{ème} rang, 2^{ème} tombe.

Décision n° 408 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 2 décembre 2016 et jusqu'au 1^{er} décembre 2046. Cette concession est située section IV, n° 56 du plan.

Décision n° 409 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 20 juin 2016 et jusqu'au 19 juin 2046. Cette concession est située section Y, 12^{ème} rang, 10^{ème} tombe.

Décision n° 410 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 50 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 21 avril 2015 et jusqu'au 20 avril 2065. Cette concession est située section Q, n° 79 du plan.

Décision n° 411 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans columbarium, à compter du 15 novembre 2016 et jusqu'au 14 novembre 2046. Cette concession est située section Espace Cinéraire « Les Cèdres », Prestige 2, case 30.

Décision n° 412 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 17 novembre 2016 et jusqu'au 16 novembre 2046. Cette concession est située section 8, 12^{ème} rang, 11^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 413 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 16 novembre 2016 et jusqu'au 15 novembre 2046. Cette concession est située section 8, 12^{ème} rang, 10^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 414 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 16 novembre 2016 et jusqu'au 15 novembre 2046. Cette concession est située section D, 2^{ème} rang, 2^{ème} tombe.

Décision n° 415 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 19 janvier 2015 et jusqu'au 18 janvier 2045. Cette concession est située section Abis, n° 38 du plan.

Décision n° 416 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans columbarium, à compter du 21 novembre 2016 et jusqu'au 20 novembre 2046. Cette concession est située section Espace Cinéraire « Les Cèdres », Prestige 2, case 29.

Décision n° 417 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 28 avril 2016 et jusqu'au 27 avril 2046. Cette concession est située section A, 4^{ème} rang, 1^{ère} tombe, n° 101 du plan.

Décision n° 418 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 11 février 2016 et jusqu'au 10 février 2046. Cette concession est située section VII, n° 71 du plan.

Décision n° 419 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 50 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 25 novembre 2016 et jusqu'au 24 novembre 2066. Cette concession est située section 8, 12^{ème} rang, 12^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 420 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 23 août 2015 et jusqu'au 22 août 2045. Cette concession est située section B, n° 22 du plan.

Décision n° 421 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 15 ans columbarium, à compter du 29 novembre 2016 et jusqu'au 28 novembre 2031. Cette concession est située section Espace Cinéraire « Les Cèdres », Prestige 2, case 17.

Décision n° 422 du 12 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de 30 ans Franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 13 janvier 2014 et jusqu'au 12 janvier 2044. Cette concession est située section W, 1^{er} rang, 1^{ère} tombe.

Décision n° 423 du 15 décembre 2016 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec l'association « La Tuna » sise Chemin du Moulin – 14100 OUILLY LE VICOMTE pour le concert de Noël « Chants et danses de Noël Espagnols » à la Cathédrale Saint Pierre.

- Date : Dimanche 18 décembre 2016 – 17 heures

- coût : 2 800 € TTC (voyage et cession inclus).

Décision n° 424 du 19 décembre 2016 (M. AUBRIL)

Signature d'un marché avec la Société SALVIA Développement sise 45, avenue Victor Hugo – 93534 AUBERVILLIERS cédex pour l'assistance des progiciels Salvia Financements utilisés par les Services Financiers.

- Montant : 1 923,60 € TTC/an

Le marché est conclu pour un an à compter du 1^{er} Janvier 2017, renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Décision n° 425 du 19 décembre 2016 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec l'association Urban Lexodance sise 51, Bd. Winston Churchill – 14100 LISIEUX pour une initiation au breakdance dans le cadre des activités périscolaires des écoles élémentaires Jules Verne et Saint Exupéry.

Dates : les 6, 13, 20 et 27 janvier et 3 et 10 février 2017 à l'école Jules Verne
les 9, 16, 23 et 30 janvier et 6 et 13 février 2017 à l'école Saint Exupéry

Coût : 360 € net pour 12 séances.

Décision n° 426 du 20 décembre 2016 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec M. Malek OUARTI demeurant 13, Impasse Guillaume Vîpart – 14130 PONT L'EVEQUE pour une initiation au djembé dans le cadre des activités périscolaires.

Lieu : Ecole élémentaire Jules Verne

Dates : les 3, 10, 17, 24 et 31 janvier et 7 février 2017

Coût : 300 € net pour 6 séances.

Décision n° 427 du 21 décembre 2016 (M. MERCIER)

Signature d'une convention avec SOLiHA –Solidaires pour l'Habitat – sise 8, Bd. Jean Moulin – 14000 CAEN pour l'animation du dispositif « Habiter mieux » dans le cadre d'une opération d'amélioration de l'habitat de la Ville de Lisieux.

- coût : 7 596 € TTC

- durée : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Décision n° 428 du 21 décembre 2016 (M. SOULBIEU)

Signature d'un contrat avec la société MEDIALEX - Annonces Légales et Formalités sise BP 51579 – 35515 CESSION SEVIGNE Cédex pour la dématérialisation des marchés publics de la Ville de Lisieux et de Lintercom, (Assistance gratuite et coût des publications).

- Package global illimité, avec réponses électroniques possibles : 1 800 € HT

- durée : un an
- date d'effet : du 24 novembre 2016 au 23 novembre 2017

Le montant annuel de la plate-forme est réparti à montant égal entre la Ville de Lisieux et Lintercom. La Ville facturera la moitié du montant annuel (900 € HT) à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie qui remplacera Lintercom à compter du 1^{er} janvier 2017.

Décision n° 429 du 23 décembre 2016 (M. MERCIER)

Signature d'une convention de prestations de services avec Territoires Pionniers – Maison de l'architecture – sise 22, place Jean Letellier – Les Quatrans – 14000 CAEN pour la mise en place d'une résidence d'architectes en centre-ville de Lisieux. Le territoire de travail est la Place de la République.

- coût : 25 000 € TTC, selon les modalités suivantes :
 - 50 % en janvier 2017
 - 50 % à la fin de la résidence.

Décision n° 430 du 28 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société APAVE Nord Ouest sise 340, avenue de la Marne – CS 43013 – 59703 MARCQ EN BAROEUL Cédex pour une formation au CACES (Certification d'aptitude à la conduite en sécurité) - plates-formes élévatrices mobiles de personnes conducteurs débutants, pour un employé de la Ville.

Dates : 31 janvier et 1^{er} et 2 février 2017
Coût : 240 € TTC.

Décision n° 431 du 28 décembre 2016 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société APAVE Nord Ouest sise 340, avenue de la Marne – CS 43013 – 59703 MARCQ EN BAROEUL Cédex pour une formation grues auxiliaires de véhicules débutants et renouvellement du CACES grues GACV pour quatre employés de la Ville.

Dates : les 10, 11 et 12 janvier 2017
Coût : 990 € TTC.

Décision 432 du 28 décembre 2016 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec Mesdames VILLELEGIER-KHAYAT et LEMOINE, orthophonistes, 7, Quai des Remparts – 14100 LISIEUX pour une intervention à la Maison de la Petite Enfance sur le thème « l'acquisition du langage chez le jeune enfant » dans le cadre des soirées du Relais d'assistants maternels.

- date et horaires : le Mardi 17 janvier 2017 de 20 h à 22 h
- coût : 150 € TTC pour une séance de deux heures.

Décision n° 1 du 6 janvier 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un accord cadre avec l'entreprise LA POSTE, sise 7 rue du Clos Beaumoïis – BP 50000 – 14054 CAEN CEDEX 4, pour définir la grille tarifaire 2017 de la distribution de documents pour le compte de la Ville de Lisieux.

- durée : du 2 janvier au 29 décembre 2017.

Décision n° 2 du 6 janvier 2017 (M. GODEREAUX)

Signature d'une convention de partenariat avec France BLEU Basse-Normandie, sise 12 rue Rosa Parks – 14053 CAEN CEDEX 4, pour la promotion de la Foire aux Arbres organisée par la ville de Lisieux du 4 au 6 mars 2017.

La Ville de Lisieux :

- assure l'exclusivité radiophonique à France BLEU Basse-Normandie en termes d'image sur tous les supports de communication et sur le site de la manifestation ;
- met en œuvre une campagne de communication en accompagnement sur l'antenne ;
- installe un minimum de 4 panneaux ou banderoles France BLEU Basse-Normandie sur le site de la manifestation ;
- insère le logo France Bleu Basse-Normandie en page d'accueil du site internet de la Ville avec un lien vers le site de la radio.

France BLEU Basse-Normandie :

- assure la couverture radiophonique du partenariat en mettant en place le traitement approprié sur son antenne : communiqués, interviews, chroniques, agendas...
- annonce 3 fois par jour minimum dans les communiqués partenariats du 25 février au 4 mars 2017 ;
- mise en avant sur le site internet de la radio ;
- émissions en direct dans le cadre de l'émission « studio ouvert + France Bleu Normandie Midi » les 4 et 5 mars 2017 ;

Décision n° 3 du 6 janvier 2017 (M. GODEREAUX/Mme LAMIDEY)

Signature d'un marché avec l'entreprise STRUCTURE REALISATEUR D'ESPACES, sise 272 rue Edouard Branly – 14100 LISIEUX, pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'Espace Victor Hugo.

- Montant : 7 % du montant des travaux - forfait provisoire de 35 000 € HT.
- Durée : à compter de la notification du contrat. Exécution des prestations selon le planning figurant en annexe de l'acte d'engagement.

Décision n° 4 du 6 janvier 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec l'entreprise ACTIGRAPH, sise 13 rue du Gaillon – 14000 CAEN, pour la maintenance applicative et évolutive du site internet de la Ville de Lisieux.

- Montant : 2 650 € HT / an
- Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2017, reconductible tacitement 1 an avec une durée totale maximale de 5 ans.

Décision n° 5 du 6 janvier 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec l'entreprise LOGITUD SOLUTIONS, sise ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schoelcher – 68200 MULHOUSE, pour la maintenance du prologiciel « SUFFRAGE : Gestion des élections politiques ».

- Coût : 2 199.74 € HT
- Durée : du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, renouvelable deux fois 1 an par tacite reconduction pour un durée totale maximale de trois ans.

Décision n° 6 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 9 novembre 2016 et jusqu'au 8 novembre 2066. Cette concession est située section 14, 8^{ème} rang, 5^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 7 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 15 ans columbarium, à compter du 2 décembre 2016 et jusqu'au 1^{er} décembre 2031. Cette concession est située section espace cinéraire « Les Cèdres », Prestige 2, Case 28.

Décision n° 8 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 1^{er} décembre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2046. Cette concession est située section W, 11^{ème} rang, 1^{ère} tombe.

Décision n° 9 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 21 janvier 2016 et jusqu'au 20 janvier 2046. Cette concession est située section VII, n° 54 du plan.

Décision n° 10 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 5 avril 2015 et jusqu'au 4 avril 2045. Cette concession est située section W, 5^{ème} rang, 10^{ème} tombe.

Décision n° 11 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 25 juin 2016 et jusqu'au 24 juin 2046. Cette concession est située section VII, n° 63 du plan.

Décision n° 12 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 8 décembre 2016 et jusqu'au 7 décembre 2066. Cette concession est située section 9, 1^{er} rang, 5^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 13 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 3 avril 2015 et jusqu'au 2 avril 2045. Cette concession est située section L, n° 2 du plan.

Décision n° 14 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 28 septembre 2013 et jusqu'au 27 septembre 2043. Cette concession est située section II, n° 186 du plan.

Décision n° 15 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 28 novembre 2015 et jusqu'au 27 novembre 2045. Cette concession est située section VI, 2^{ème} rang, 6^{ème} tombe, n° 18 du plan.

Décision n° 16 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 12 décembre 2016 et jusqu'au 11 décembre 2046. Cette concession est située section 9, 1^{er} rang, 4^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 17 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2046. Cette concession est située section P, 6^{ème} rang, 5^{ème} tombe.

Décision n° 18 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 15 ans columbarium, à compter du 12 décembre 2016 et jusqu'au 11 décembre 2031. Cette concession est située section espace cinéraire « Les Cèdres », Prestige 2, Case 1.

Décision n° 19 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2046. Cette concession est située section 3, 4^{ème} rang, 13^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 20 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre enfants, d'une superficie de 1m²05 à compter du 7 octobre 2016 et jusqu'au 6 octobre 2046. Cette concession est située section ATER, 1^{ère} partie, n° 42 du plan.

Décision n° 21 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 18 octobre 2009 et jusqu'au 17 octobre 2059. Cette concession est située section A, 7^{ème} rang, 8^{ème} tombe, n° 139 du plan.

Décision n° 22 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 19 décembre 2016 et jusqu'au 18 décembre 2046. Cette concession est située section 9, 1^{er} rang, 6^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 23 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 20 décembre 2016 et jusqu'au 19 décembre 2046. Cette concession est située section 14, 8^{ème} rang, 4^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 24 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 20 décembre 2016 et jusqu'au 19 décembre 2046. Cette concession est située section J, n° 26 du plan.

Décision n° 25 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 19 avril 2015 et jusqu'au 18 avril 2045. Cette concession est située section VII, n° 44 du plan.

Décision n° 26 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 20 février 2015 et jusqu'au 19 février 2045. Cette concession est située section O (o), 14^{ème} rang, 4^{ème} tombe.

Décision n° 27 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 18 décembre 2016 et jusqu'au 17 décembre 2046. Cette concession est située section L, 8^{ème} rang, n° 108 du plan.

Décision n° 28 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 12 février 2015 et jusqu'au 11 février 2045. Cette concession est située section VII, n° 10 du plan.

Décision n° 29 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 22 décembre 2016 et jusqu'au 21 décembre 2046. Cette concession est située section 9, 1^{er} rang, 9^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 30 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2046. Cette concession est située section ATER, 2^{ème} partie (adultes), n° 4 du plan.

Décision n° 31 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²06 à compter du 29 mars 2016 et jusqu'au 28 mars 2046. Cette concession est située section G, 22^{ème} rang, n° 71 du plan.

Décision n° 32 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 26 décembre 2016 et jusqu'au 25 décembre 2046. Cette concession est située section 17, 1^{er} rang, 5^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 33 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 25 mars 2016 et jusqu'au 24 mars 2046. Cette concession est située section G, 3^{ème} rang, n° 11 du plan.

Décision n° 34 du 9 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche terre, d'une superficie de 2m² à compter du 5 juillet 2016 et jusqu'au 4 juillet 2046. Cette concession est située section 17, 1^{er} rang, 1^{ère} tombe, Nouveau cimetière.

Cette décision modifie la décision n° 284 du 12 septembre 2016 ayant le même objet, une erreur matérielle s'étant produite sur l'emplacement de la concession.

Décision n° 35 du 12 janvier 2017 (M. THILLAYE)

Fixation de la liste des lauréats et du montant des prix du concours des vitrines de Noël.

Décision n° 36 du 12 janvier 2017 (M. GODEREAUX)

Signature d'un contrat avec la société SAGELEC sise 6, Bd. Pierre et Marie CURIE – BP 10145 – 44154 – ANCENIS cedex pour la maintenance du sanitaire du Jardin Public.

Coût : 734,40 € TTC pour une intervention par an.
Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 1 an.

Décision n° 37 du 12 janvier 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec l'association APPAS sise Collectif Bazarnaom – 65, rue des rosiers – 14000 CAEN pour un éveil musical auprès des enfants de 10 semaines à 6 ans à la Maison de la Petite Enfance au sein des multi-accueils 60 et 22 places et du Relais Assistant Maternel.

Coût : 3 528 €TTC pour 56 séances d'une heure.

Décision n° 38 du 16 janvier 2017 (M. de la CROUEE)

Fixation de la liste des lauréats et du montant des prix du concours des maisons et balcons illuminés.

Décision n° 39 du 16 janvier 2017 (Mme LAMIDEY)

Signature d'une convention avec l'association BRAIN UP sise 16, rue Abel – 75012 PARIS pour une formation, à destination des animateurs, intitulée « Méthode et outils d'animation pour accompagner les enfants dans leur développement ».

- stagiaires : 12 personnes
- dates : les 18 et 25 janvier 2017
- horaires : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
- coût : 280 € TTC.

Décision n° 40 du 16 janvier 2017 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec Mme Véronique COTTET, demeurant Chemin de la Capellerie – 14340 LA HOUBLONNIERE pour un éveil musical dans le cadre des activités périscolaires des écoles maternelles Caroline Duchemin et Guizot.

Dates : Ecole Caroline Duchemin : les 2, 16 et 30 mai et 13 et 27 juin 2017

Ecole Maternelle Guizot : les 24 avril, 11 et 29 mai et 12, 19 et 26 juin 2017
Coût : 550 € net pour 11 séances.

Décision n° 41 du 16 janvier 2017 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec M. Malek OUARTI demeurant 13, Impasse Guillaume Vipart – 14130 PONT L'EVEQUE pour une initiation au djembé dans le cadre des activités sur le temps du midi de l'école Marie Curie.

Dates : les 27 février, 6, 13, 20 et 27 mars et 3 avril 2017 de 11 h 45 à 13 h 15
Coût : 450 € net pour 6 séances.

Décision n° 42 du 16 janvier 2017 (M. de la CROUEE)

Signature d'un contrat avec la société APAVE Nord-Ouest sise 5, rue d'Atalante – CS 90200 – 14205 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX pour la vérification réglementaire ponctuelle des installations électriques de la Patinoire provisoire qui sera installée Place François Mitterrand du 10 au 26 février 2017.

Coût : 462 € TTC.

Décision n° 43 du 16 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs sise 27, avenue du 6 juin – 14000 CAEN pour une formation au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueils collectifs) pour un employé de la Ville de Lisieux.

- dates : du 18 au 26 novembre 2017
- Coût : 695 € net.

Décision n° 44 du 16 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la société APAVE Nord-Ouest sise 5, rue d'Atalante – CS90200 – 14205 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX pour une formation « Plates formes élévatrices mobiles de personnes » - conducteurs débutants pour un employé de la Ville de Lisieux.

Coût : 240 € TTC.

Décision n° 45 du 16 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec ABC CI sise 20, rue Jules Verne – 14000 CAEN pour une formation « Initiation outlook » pour 8 employés de la Ville de Lisieux.

- Date : le 19 janvier 2017 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- coût : 495 € net.

Décision n° 46 du 18 janvier 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec le Cabinet Fiscalité et Territoire sis 84, rue Maurice Béjart – Parc 2000 – 34080 MONTPELLIER Cédex pour la fourniture d'un observatoire fiscal en mode hébergé permettant à la Ville d'avoir une assistance au traitement de ses données et un outil d'aide à la décision.

Coût : 4 680 € TTC/an

Coût d'une journée de formation sur site : 1 100 € HT

Coût d'une session de 2 heures de formation en web conférence : 200 € HT.

Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Décision n° 47 du 18 janvier 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la société BERGER LEVRAULT sise 64, rue Jean Rostand – 31670 LABEGE pour la maintenance des progiciels ATAL II et e-ATAL utilisés par les services municipaux.

Coût : 5 090 € HT/ an

Durée : du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Décision n° 48 du 19 janvier 2017 (M. SOULBIEU)

Création de la régie de recettes de la Patinoire pour la période du 11 au 26 février 2017.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2017

Sur le rapport de M. SOULBIEU, le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapports de M. le Maire et de M. l'Adjoint au Maire chargé des Finances, prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2017 de la Ville de Lisieux.

4 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES/HOMMES 2017

Sur le rapport de Mme ANNOOT, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2017 établi sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

**5 - LISIEUX 2025 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE –
AUTORISATION PREALABLE DE SIGNER LES MARCHES**

Sur le rapport de M. MARIE, le Conseil Municipal approuve le recours à la procédure d'appel d'offres pour les marchés de travaux d'aménagement de la rue de la Gare.

Le montant des travaux est estimé à un montant de 790 000 € HT, soit 948 000 € TTC.

Le marché est décomposé en trois lots :

- Lot n° 1 : Travaux de voirie, réseaux, réfection d'un aqueduc et fourniture et pose de mobilier urbain
- Lot n° 2: Eclairage public
- Lot n° 3: Aménagements paysagers

Les prestations du lot n°1 : Voirie – réseaux, réfection d'un aqueduc et mobilier urbain font l'objet de 2 tranches définies comme suit :

- Tranche ferme - Travaux de voirie, réseaux et réfection de l'aqueduc
- Tranche optionnelle 1 - fourniture de mobilier urbain

La durée des travaux est fixée par la maîtrise d'œuvre à 7 mois.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, à signer les marchés de travaux avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres, les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial des marchés ainsi que les pièces administratives s'y rapportant et à solliciter des subventions, au taux le plus élevé possible, auprès des différents financeurs potentiels.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 28 voix pour.

MM. BUHOT, LECOMTE, BRIARD, Mmes LECOINTE, ASSIRE, LECOURT ne prennent pas part au vote.

6 - LISIEUX 2025 – PERIMETRE, TARIFICATION ET CONDITIONS DU STATIONNEMENT PAYANT

M. AUBRIL propose de modifier la délibération de la façon suivante :

« Le stationnement des véhicules est autorisé sur les emplacements matérialisés à cet effet moyennant le paiement d'une redevance, du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H30, le samedi de 9H à 12H, sauf dimanches et jours fériés sur l'ensemble des zones rouge et orange.

Le stationnement est limité à une journée (7H30) en zone orange. »

Le projet de délibération, modifié dans ce sens, est distribué aux membres du Conseil Municipal.

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal approuve donc le nouveau périmètre, la nouvelle tarification et les nouvelles conditions du stationnement payant à Lisieux.

La date d'application de ces dispositions sera fixée par arrêté du Maire, sachant que la date prévisionnelle est le 1^{er} août 2017.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La délibération, ainsi modifiée, mise au vote, est adoptée par 32 voix pour et 2 abstentions, celles de M. LECOMTE et M. JAMBU.

7 - LISIEUX 2025 – ACQUISITION ET MISE EN PLACE DE MATERIELS DE STATIONNEMENT PAYANT – AUTORISATION PREALABLE DE SIGNER LE MARCHE

Sur le rapport de M. VACHER, le Conseil Municipal approuve le recours à la procédure d'appel d'offres pour le marché de fourniture de matériels de stationnement payant.

Le montant du marché est estimé, par le cabinet SARECO France en charge de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, à un montant de 650 000 € HT soit 780 000 € TTC.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le marché de fourniture avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché, les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial du marché ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et autorise M. le Maire à solliciter des subventions, au taux le plus élevé possible, auprès des différents financeurs potentiels.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 33 voix pour et 1 abstention, celle de M. JAMBU.

8 – LISIEUX 2025 – TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESPACE VICTOR HUGO – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Un projet de délibération, modifié, a été déposé sur les tables des Conseillers Municipaux.

Sur le rapport de Mme CHARBONNIER, le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation et de restructuration de l'Espace Victor Hugo et s'engage à inscrire, au budget 2017, les crédits nécessaires à sa réalisation.

L'opération sera d'un montant global de 750 000 € TTC.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit un début des travaux pour le premier semestre 2018.

M. le Maire est autorisé à solliciter les subventions, les plus élevées possibles, auprès des différents financeurs ainsi qu'une subvention au titre de la réserve ministérielle et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La délibération, modifiée, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

9 - ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION POUR LA RESTRUCTURATION DES UNITES DE PRODUCTION DE RESTAURATION DE LA VILLE, DU CCAS ET DU CENTRE HOSPITALIER ROBERT BISSON – SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE

Sur le rapport de Mme BRETON, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention de co-maitrise d’ouvrage avec le CCAS et le Centre Hospitalier pour une étude de faisabilité et de programmation pour la restructuration des unités de production de restauration de la Ville, du CCAS et du Centre Hospitalier Robert Bisson.

Cette étude est estimée à 83 333,33 € HT (100 000 € TTC), financés de la façon suivante :

- 35 % de la dépense HT par la Ville de Lisieux
- 50 % de la dépense HT par le Centre Hospitalier
- 15 % de la dépense HT par le CCAS de Lisieux.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

M. le Maire est autorisé à solliciter des subventions, au taux le plus élevé possible, auprès des différents financeurs potentiels.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l’unanimité.

10 - HOTEL D’ENTREPRISES SIS CHEMIN DE LA THILLAYE – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal constate la désaffectation et approuve le déclassement du domaine public des bâtiments de l’Hôtel d’entreprises situés chemin de la Thillaye à Lisieux, ce qui entraîne leur intégration dans le domaine privé de la commune.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 28 voix pour et 6 abstentions, celles de MM. BUHOT, LECOMTE, BRIARD avec le pouvoir de Mme LECOURT, Mmes ASSIRE et LECOINTE.

11 - HOTEL D’ENTREPRISES SIS CHEMIN DE LA THILLAYE – CESSION A M. PHILIPPE CHRISTOPHE (Point retiré de l’ordre du jour)

12 - REMISE EN EXPLOITATION DES SOURCES DES ROUGES FONTAINES – SECURISATION EN EAU POTABLE DE LA ZONE DE L’ESPERANCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Sur le rapport de Mme GICQUEL, le Conseil Municipal approuve le projet de remise en exploitation des sources des Rouges Fontaines en vue de sécuriser l’alimentation en eau potable de la zone de l’Espérance.

Le projet consiste à diluer les eaux en provenance du centre-ville (forages de la Bonde et de Malicorne) avec celles des sources des Rouges Fontaines, puis les refouler vers le réservoir de

l'Espérance suivi d'un second mélange dans le réservoir avec les eaux en provenance du forage des Quatre Carreaux.

L'estimation du montant des études et travaux à réaliser s'élève à 685 000 € HT (822 000 € TTC).

Le Conseil Municipal sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie des subventions aussi élevées que possible.

M. le Maire, M. l'Adjoint au Maire chargé des Finances, de la Vie associative et de l'Enseignement supérieur ou M. l'Adjoint au Maire chargé des Travaux, du Développement durable et des Mobilités, sont autorisés à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée 25 voix pour et 9 abstentions, celles de MM. BUHOT, LECOMTE, BRIARD avec le pouvoir de Mme LECOURT, Mmes LECOINTE, ASSIRE, LEBRETON-GUERET, M. JAMBU et Mme BUREL.

13 - CLARIFICATION DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LISIEUX – DEMANDE DE SUPPRESSION DE LA ZAC DENOMMEE « ZONE INDUSTRIELLE NORD-EST – INTEGRATION AU PLUI

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal demande à l'Etat et/ou à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie de prononcer la suppression de la ZAC dénommée Zone Industrielle Nord-Est et son intégration dans le périmètre du PLUi.

Le Conseil Municipal dit que la suppression de cette ancienne ZUP entraîne son intégration dans le régime général de la Taxe d'Aménagement.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

14 - CHAMP D'APPLICATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LISIEUX

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal confirme :

- l'institution de l'autorisation de démolition totale ou partielle sur l'ensemble du territoire
- opte pour l'institution d'une autorisation pour les ravalements ;
- opte pour l'institution d'une autorisation uniquement pour les clôtures sur voie.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou M. le Premier Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 33 voix pour et 1 abstention, celle de M. LECOMTE.

15 - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION PAR LA VILLE DE LISIEUX AU PROFIT DE LA CAISSE DES ECOLES POUR LE COFINANCEMENT DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Sur le rapport de Mme JOUVIN, le Conseil Municipal approuve la convention d'attribution d'une subvention, d'un montant de 10 000 €, pour l'année 2017, au profit de la Caisse des Ecoles dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

16 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – ANNEE 2016 – MODIFICATION N° 5

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal modifie le tableau des emplois permanents à temps complet conformément au tableau ci-dessous :

1 - Modification à la date du 1^{er} novembre 2016

NOMBRE DE POSTES	GRADE	MODIFICATIONS
Poste à temps complet		
1	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1 Suppression
TOTAL DE POSTE SUPPRIME : 1		
1	Rédacteur	1 Création
TOTAL DE POSTE CREE : 1		

2 - Modification à la date du 15 décembre 2016

NOMBRE DE PROMOTIONS	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	MODIFICATIONS
1	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	Attaché	1 suppression ancien grade 1 création nouveau grade

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

17 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE LISIEUX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE

Sur le rapport de Mme JOUVIN, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Lisieux et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ainsi que les volumes horaires.

Mme POYNARD, Adjoint au Maire chargée des Ressources Humaines et des Services à la Population, est autorisée à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

18 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES ORGANISMES EXTERIEURS EN REMPLACEMENT DE MME POUPART

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal désigne Mme GAUTIER Aurélie comme membre :

- de la Commission « Solidarités, santé, cohésion sociale »
- de la Commission « Travaux, développement durable, mobilités »
- de la Commission consultative des Services Publics Locaux
- du Conseil d'école Jean Moulin.

Le Conseil Municipal désigne M. GOURET Jérémy, comme membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale conformément à l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et la délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Serge RETOUR

Bernard AUBRIL